

# PLUS QU'UNE NOTE DE BAS DE PAGE



**La violence conjugale ne s'arrête pas quand une femme part pour le travail** – Les coûts de la violence conjugale en milieu de travail sont estimés à \$85,000 par 100 employé-e-s ou \$77,9 million annuellement aux employeurs au Canada!

Agression sexuelle, violence conjugale et/ou harcèlement peuvent être la cause ou exacerber un handicap physique ou mental.

Les femmes en situation de handicap peuvent être plus vulnérables aux abus et ceux-ci peuvent aggraver l'impact de son handicap.

## CE QUI DOIT CHANGER?

- La violence, y compris la violence conjugale, peut entraîner des blessures ou des maladies causées ou exacerbées par la **violence entraînant un handicap**. Nous devons nous assurer que cela est abordé à la table de négociation, dans les politiques, dans les procédures judiciaires et par une sensibilisation accrue.
- Nous devons assurer une formation régulière et continue à tous les travailleuses et travailleurs, mais en particulier aux femmes, sur **leurs droits et leurs protections**; afin que les représentants, les collègues et les superviseurs puissent répondre de manière efficace, efficiente et en toute sécurité aux employé-e-s qui sont des survivant-e-s en situation de handicap.
- Tous les environnements de travail doivent fournir des informations et une formation régulière et continue à tous les travailleurs et toutes les travailleuses sur la violence conjugale, y compris sur la manière de réagir si un-e travailleur-se estime qu'un-e collègue en est victime. La **formation devrait mettre l'accent sur les questions de sécurité et faire des renvois entre les politiques en matière de violence au travail** et toute autre politique relative aux travailleurs et travailleuses.

Réseau d'action des femmes handicapées (DAWN) Canada

Sans frais: 1-866-396-0074

[www.dawncanada.net](http://www.dawncanada.net)

 [facebook.com/DAWNRAFHCANADA](https://facebook.com/DAWNRAFHCANADA)

 [twitter.com/DAWNRAFHCANADA](https://twitter.com/DAWNRAFHCANADA)

#PlusQuUneNoteDeBasDePage

